

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AILLY SUR NOYE
COMMUNE DE PROUZEL
80160

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 29 septembre 2022

Convocation du 20 septembre 2022
Compte rendu du 30 septembre 2022

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Thibault DREUE, Madame Catherine DUCATEL, Madame Caroline LECAT, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents : Monsieur Matthieu DACHEUX, Monsieur Yannick DECOSTER, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Madame Béatrice VANHUSE

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LENOIR

La séance est ouverte à 18h30

-
- 1- Décision modificative n°1 BP com chapitre 012
 - 2- Don à la commune
 - 3- PLUi
 - 4- Point sur le 14 juillet et la fête locale 2022
 - 5- DIVERS

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour

- Modification des statuts de la CC2SO en matière de GEMAPI
- Démission d'un conseiller

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame le Maire propose une minute de silence pour le décès de Monsieur Jean-Marie Dancourt, un ancien et une mémoire du village qui s'éteint. Il a longtemps été président de chasse et a souvent aidé la commune par son métier de menuisier.

1- Décision modificative n°1 BP com chapitre 012

Délibération n° 40

Vu la modification de contrat de l'agent de l'Agence Postale Communale ainsi que l'augmentation du point d'indice pour tous les agents.

Vu le solde disponible au chapitre 012 (charges et dépenses de personnel)

il est nécessaire d'imputer à ce chapitre la somme de 9 000 euros à soustraire des comptes 65 311 et 608 ;

soit la Décision modificative suivante :

- + 9 000 euros au 6450 (charges de personnel)
- 4 000 euros au 65 311 (autres charges)
- 5 000 euros au 608 (frais accessoires sur terrain)

Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité

2- Don à la commune

Délibération n° 41

Monsieur de l'Epine a souhaité faire un don de 5 000 euros à la commune en participant à la réalisation d'un mur d'escalade.

Ce projet avait été suggéré par l'enseignante Madame GRUIT-FRITZ, et Monsieur de l'Epine y a vu une excellente idée éducative pour responsabiliser les jeunes.

Il a souhaité faire un don pour exprimer ses remerciements aux Prouzellois pour les 27 années en tant que Maire de Prouzel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce don de 5000 euros à la commune de Mr de l'Epine. Madame le Maire, au nom du conseil municipal remercie chaleureusement Mr de l'Epine.

3- PLUi

Madame le Maire informe le conseil municipal que le PLUi a été voté en conseil communautaire ce lundi 26 septembre (Pour 89 voix, Abstention 1 voix, Contre 25 voix).

Pour rappel, l'élaboration du PLUi du Contynois a été prescrite en décembre 2013 par la communauté de communes du Canton de Conty.

Des réunions de travail ont débutées au premier semestre 2015 et débattues en décembre 2016.

Le projet a été arrêté une première fois en juin puis novembre 2019 suite à l'avis défavorable de plusieurs communes.

Des consultations ont eu lieu au premier semestre 2020 précédant une enquête publique du 4 octobre au 3 novembre 2021.

D'ici une quinzaine de jours la CC2SO informera les communes de la mise en place définitive du PLUi. La mairie va travailler conjointement avec la CC2SO à une information pour chaque administré.

4- Point sur le 14 juillet et la fête locale 2022

Le repas pour le 14 juillet a été très bien reçu par les Prouzellois. Les recettes de la buvette ont permis de payer pour 60% du repas. Les lots et les jeux picards ne représentaient que 14% de la dépense globale.

La fête du village a aussi été une très belle réussite pour un retour à un repas traditionnel le dimanche. Le feu d'artifice sonorisé au château a été vu et apprécié par plus de 400 personnes. Les tickets gratuits aux enfants de Prouzel distribués le samedi après-midi touchent en moyenne une trentaine de famille. La distribution de tickets à chaque enfant des écoles de Prouzel et de Plachy a été appréciée par les familles car 80 tickets sur 140 distribués ont été utilisés.

Les dépenses représentent :

Feu artificiel 45%, Repas et boissons 34%, Forains 17%, location diverses 4%.

Les recettes des repas et de la buvette ont permis de couvrir les dépenses du repas et des boissons.

Madame le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation des fêtes qu'ils soient du conseil municipal, du comité des fêtes ou administrés. Sans les bénévoles ces fêtes et leur ambiance conviviale ne pourraient se faire.

5- Modification des statuts de la CC2SO en matière de GEMAPI

Délibération N°42

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » a été transférée de manière obligatoire aux EPCI à fiscalité propre. La CC2SO exerce dont 4 items obligatoires dont aménagement d'un bassin (...), entretien et aménagement des cours d'eau (...), prévention des inondations, protection et restauration des sites (...).

Le 17 mars 2021 la CC2SO a délibéré pour exercer 3 items supplémentaires :

***Item 4** - Maîtrise des eaux pluviales (à l'exclusion des réseaux d'eaux pluviales unitaires ou séparatifs, des eaux superficielles de voirie, des mares) et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,*

***Item 11** - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques*

***Item 12** - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

Cette délibération avait permis d'intégrer ces items mais il convenait de modifier les statuts par voie délibérative à la majorité qualifiée des communes. Le 27 juin 2022, la CC2SO a approuvé dans ses statuts la modification des compétences optionnelles en matière de GEMAPI (107 pour et 2 abstentions).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CC2SO en matière de GEMAPI

6- Démission d'un Conseiller

Madame le Maire informe les membres du conseil que Monsieur Loïc BACQUET, Conseiller, a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal par courrier reçu en mairie en date du 25 septembre 2022 pour raisons personnelles. Sa démission a été validée par la Préfecture.

7- DIVERS

- Madame le Maire propose d'honorer Monsieur Raymond Courtain le 8 octobre prochain lors de ses 100 ans en tant que citoyen d'honneur. Un évènement auquel est invité à participer le village.
- Le mur d'escalade de l'école sera inauguré le 15 novembre avec entre autres les enfants de l'école, les enseignants et le Département.
Le Conseil Municipal souhaite inviter également la Directrice du RPI et l'Inspectrice Académique.
- Madame le maire informe que des conseillers avancent sur des projets tels le site internet de la commune, la création d'un blason communal, et prochainement une application intramuros.
- Travaux de voirie : Madame le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré rue de la Gare et fait part d'un appel téléphonique d'un administré rue Ernest Cauvin. Les travaux de voirie et la vitesse sont une priorité pour le conseil et il est important d'apporter des solutions, spécialement rue de la Gare où 3 maisons sont encore à construire. Madame le Maire informe avoir des rendez-vous prochains avec des entreprises de travaux publics et la CC2SO et le Département pour finaliser des dossiers engagés. De plus, la Gendarmerie a été contacté pour aider la commune à une réflexion globale sur la limitation de vitesse à des endroits stratégiques. Au prochain conseil, plus d'informations pourront être apportées.
- Travaux dans la commune :
 - ✓ Les bornes incendies ont été contrôlées par les Pompiers, un devis est demandé pour contrôler la pression des bornes,
 - ✓ Un sapin derrière l'école a été abattu,
 - ✓ des enrochements entre 300-500 kilos seront placés vers le passage entre le chemin latéral et le tennis pour créer une zone de parking et pour empêcher les voitures et les quads de passer sur la coulée verte,
 - ✓ le passage piéton devant les nouveaux escaliers de la côte a été peint au sol et une signalisation « passage successif » sera prochainement placée,
 - ✓ un panneau pour identifier le chemin de la pisciculture sera prochainement installé,
 - ✓ la mairie est en attente d'un devis pour le curage des bouches et tuyaux rue de la gare, et au début de la rue Ernest Cauvin pour faciliter l'écoulement de l'eau lors des grosses pluies,
 - ✓ en attente : un devis pour poser une dalle de marbre sur le columbarium du cimetière pour éviter les salissures causées par les arbres dans la pierre
 - ✓ le Christ de la coulée verte a besoin d'être réparé et un devis sera demandé.
- Sécurité sanitaire de l'eau potable : Suite aux informations dans les médias sur la sécurité sanitaire de l'eau potable, Madame le Maire informe que l'ARS a fait une présentation à destination des maires hier. A Prouzel il est rappelé que l'ARS procède à des analyses deux fois par an environ. Leurs résultats sont disponibles sur www.eaupotable.sante.gouv.fr – L'eau à Prouzel est conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. De plus la commune est en contrat avec l'entreprise VEOLIA qui procède à des analyses au château d'eau et chez un particulier tous les deux mois. Notre agent contrôle aussi les niveaux toutes les semaines.

- Electricité : un point sur les dépenses en électricité a été effectué. La commune fait actuellement partie d'un groupement avec la FDE80 qui nous permet d'avoir une tarification sans augmentation pour l'instant. Tous les candélabres de la commune sont des LED sauf pour l'Enclos des Rosiers où ce sont des ampoules basses tension Les candélabres s'éteignent actuellement à 7h29 soit -15mn et s'allument à 19h55 soit +15mn, et sont réglés en fonction des horaires de levé et couché du soleil. Les postes de dépenses principaux sont le château d'eau et le stade. Il est demandé au conseil d'avoir une réflexion sur l'arrêt potentiel des candélabres la nuit. Les illuminations de Noël sont toutes des LED et sont prévues sur 1 mois entre décembre et janvier. Ce point sera soulevé et décidé au prochain conseil.
- Les prochains évènements de la commune organisés par le comité des fêtes sont :
 - ✓ Halloween avec Plachy-Buyon qui se fera cette année à Plachy,
 - ✓ une soirée beaujolais le 18 novembre,
 - ✓ une sortie théâtre à Paris le 3 décembre,
 - ✓ le Noël des enfants qui se fera cette année sous le préau de l'école pour les enfants de Prouzel – date à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

N. PIZZAFERRI	P. LENOIR	M. DACHEUX ABSENT	J. THIERRY	A. THIERRY
D. BELLET	Y. DECOSTER ABSENT	C. DUCATEL	T. DREUE	C. LECAT
A. DE L'EPINE ABSENT	B. DE L'EPINE ABSENTE	O. SAILLARD ABSENT	B. VANHUSE ABSENTE	